

Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure

DECISION N° 2022-107

Attribution du marché de fourniture de carburant avec cartes accréditives

Le Président du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, confiant au Président les délégations relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € ainsi que toute décision concernant les modifications de marchés qui n'entraînent pas une évolution du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Au terme d'une consultation lancée procédure adaptée,

Le Président du SDOMODE retient le classement des offres proposé et

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché de « Fourniture de carburant avec cartes accréditives » (2022-SDOM-0021) à la société LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT SAS dont le siège social est situé 166-180 boulevard Gabriel Péri – 92240 MALAKOFF

Article 2 : La durée ferme du marché est fixée à 2 ans à compter du 29 janvier 2023. Le marché est reconductible 3 fois un an soit une durée totale potentielle de 5 ans.

Article 3: Le montant du marché est fixé selon le prix d'affichage en station. Des frais de service seront facturés à hauteur de 2.70% du montant TC des transactions. Des frais pour la création de cartes accréditives seront facturés 6 € TC.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022 et le seront pour les années couvertes par le marché. Les dépenses afférentes à cette prestation seront affectées au compte 60622.

Fait à Bernay le 2h 111122



